



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 19 septembre 2022

Le 13 septembre 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, mais le quorum n'étant pas éteint l'assemblée n'a pas pu délibérer.

Le 19 septembre 2022, à 09 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est de nouveau assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 13

15 (à partir DELA 037 151 015)

16 (à partir DELA 037 151 016)

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Gérard DAVIET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Grégory PODDA, M. Didier THÉMÉ, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, M. Alain BASTIE (suppléant), M. François PILLOT (suppléant), M. Cédric DE OLIVEIRA (à partir de DELA 037 151 015), M. Antoine TRYSTRAM (à partir de DELA 037 151 015), Mme Mélanie FORTIER (à partir de DELA 037 151 016)

Pouvoir(s) :

M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

Mme Hédia GHANAY, M. Jacques LEMAIRE, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, M. Bruno FENET, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, M. Michel HIRTZ, Mme Betsabée HAAS, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Axelle TREHIN, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER, Mme Nathalie GUENAU, Mme Karine BARTHELEMY, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BOILLE

DELA 037 151 016 / 2022 – 5.5

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Délégation de compétence pour la signature de toutes transactions dans le cadre de l'affaire de pollution du ruisseau de Saint-Roch

Le Comité Syndical

Considérant que le Comité syndical de l'ANVAL, Syndicat mixte fermé a la possibilité de déléguer ses compétences à son Président selon les modalités fixées par l'article L.5211-10 du CGCT à la seule exception de certaines matières limitativement énumérées ;

Considérant la délibération du 14 septembre 2020 portant délégation du Comité syndical au Président et aux Vice-Présidents,

Considérant qu'il est opportun de permettre au Président de signer une transaction avec Veolia, dans le cadre du contentieux en cours faisant suite aux faits de pollution aquatique observés à partir de septembre 2020,

Vu les articles L.5211-10 et L.5211-11 du CGCT

Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide



Article 1 :

- autorise Monsieur le Président à SIGNER toutes transactions avec VEOLIA et toutes autres parties dans le cadre du contentieux actuellement en cours à la suite des faits de pollution aquatique observés.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 septembre 2022

Le Président,
Sébastien MARAIS



ANVAL
*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)*
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

